



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Charente-Maritime
SYNDICAT MIXTE DES RIVIERES ET MARAIS D'AUNIS
1 ter, rue de la procession
17170 COURCON

LUNDI 14 OCTOBRE 2024 – 09H30
SALLE D'AUNIS AU CENTRE DE RENCONTRE – SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS

LISTE DES DELIBERATIONS

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Désignation du secrétaire de séance

DECIDE de désigner **Philippe NEAU** pour remplir cette fonction.

Vote : pour : 12, contre : 00, abstention : 00

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 05septembre 2024

APPROUVE le procès-verbal de la réunion du 05 septembre 2024.

Vote : pour : 12, contre : 00, abstention : 00

3. Décision Modificative N°1 - amortissements

ADOpte la décision modificative n°1 pour l'exercice 2024 du budget principal ;
AUTORISE Madame la Présidente à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Vote : pour : 12, contre : 00, abstention : 00

3.A Décision Modificative N°2 – CHAPITRE 012

ADOpte la Décision Modificative n°2 pour l'exercice 2024 du budget principal ;
AUTORISE Madame la Présidente à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Vote : pour : 12, contre : 00, abstention : 00

FONCTION PUBLIQUE

4. Plan de formation

ACCEPTTE le plan de formation proposé
AUTORISE Madame la Présidente à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Vote : pour : 12, contre : 00, abstention : 00

5. Prévoyance Sociale Complémentaire

APPROUVE l'accord collectif local du 11 mars 2024 ;
ADHERE à la convention de participation prévoyance et à son contrat collectif d'assurance proposés par le CDG17 à effet du 1^{er} janvier 2025 ;
VERSE une participation employeur pour le financement des garanties du panier obligatoire de 50% du coût de ces garanties à compter de l'adhésion ;
INSCRIT au budget les crédits annuels nécessaires au financement de la garantie prévoyance ;

AUTORISE Madame la Présidente à signer tous les documents utiles à l'adhésion à la convention de participation et à son exécution et notamment la convention de pilotage du CDG17.

Vote : pour : 12, contre : 00, abstention : 00

6. Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion 17

APPROUVE les taux et prestations négociés pour le SYRIMA par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire.

ACCEPTE la proposition du Centre de Gestion, à savoir ;

- Assureur : RELYENS MUTUAL et LIFE INSURANCE et le courtier RELYENS SPS
- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2025

ACCEPTE :

D'ADHERER à compter du 1^{er} janvier 2025 au contrat-groupe d'assurance, souscrit en capitalisation⁽¹⁾, pour une durée de quatre années (2025-2028), avec possibilité de résiliation annuelle respectant un préavis de trois mois ;

D'AUTORISER la Présidente ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion et les conventions à intervenir dans le cadre du contrat-groupe, y compris la convention de gestion avec le Centre de Gestion qui est indissociable de cette adhésion ;

PREND ACTE :

Que les frais du Centre de Gestion, pour la gestion du contrat (0,32 % de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à la CNRACL, et 0,05 % de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à l'IRCANTEC), s'ajoutent aux taux d'assurance ci-avant déterminés ;

Que cette adhésion entraîne l'obligation d'acquitter, annuellement, et directement au Centre de Gestion ces frais de gestion.

Vote : pour : 12, contre : 00, abstention : 00

7. Modification du tableau des effectifs – Création d'emplois permanents dans le cadre d'emploi des Attachés

MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence ;

DECIDE d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges du Directeur nommé dans cet emploi seront inscrits au budget.

Vote : pour : 12, contre : 00, abstention : 00

AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSEMBLEES

8. P.T.G.E. - Accord Cadre Marché subséquent n° 2 - Avenant de prolongation – modification BPU

APPROUVE la passation d'un avenant (n°3) de prolongation et de modification du BPU du marché subséquent n° 2 signé avec le prestataire dans le cadre de la concertation du PTGE.

AUTORISE sa Présidente à prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de cette décision et signer tous documents s'y rapportant.

Vote : pour : 12, contre : 00, abstention : 00